



Date de dépôt : 17 août 2022

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition pour en finir avec** **l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons** **nos rues actuelles en paix**

En date du 25 février 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

En juin 2019, le Grand Conseil de la République et canton de Genève a accepté la motion 2536, demandant au canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d'importance avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise.

Constatant la dérive engendrée par la politisation exagérée de l'espace public par certain-es bien-pensant-es à Genève, les signataires de la présente pétition souhaitent signifier leur mécontentement à la classe politique.

Nous sommes las de constater l'escalade basée sur les questions liées au genre que certain-es élu-es tentent de nous imposer par la force, avec l'instauration de mesures sans réelles discussions démocratiques préalables à l'implantation de ce projet dans l'espace public genevois, qui se traduit notamment par la volonté de rebaptiser nos rues avec des noms de femmes.

Pourquoi opposer les femmes et les hommes ?

La méthode utilisée n'est pas appropriée, car elle aurait pu être positive avec une dénomination de nouvelles rues ou de nouveaux quartiers. Il y a également plein de rues, de places et lieux-dits avec des noms insipides qui pourraient être remplacés par des noms de femmes ayant fait l'histoire de Genève. Changer la rue Frank-Martin, compositeur célèbre, par une musicienne et la rue William-Favre, qui a fait donation de ce merveilleux parc, par une présidente de la Croix-Rouge est une manière d'occulter l'histoire.

Nous constatons également que ces changements de dénominations occasionnent une perte de temps et des frais pour les habitants, les entreprises et les propriétaires (frais de notaire, etc.).

Nous demandons simplement à nos autorités d'agir dans l'intérêt et le bien commun de la population genevoise, plutôt que de tenter insidieusement de semer la division entre femmes et hommes dans notre ville.

En conséquence, nous demandons à la commission cantonale de nomenclature (CCN) et au Conseil d'Etat de renoncer à poursuivre les changements de nom de rue, tels que proposés par la Ville de Genève.

N.B. 91 signatures

Mme Marie Vendrell

Rue Jean-Violette 12

1205 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt des interrogations exprimées par les pétitionnaires et du rapport de la commission des pétitions et y répond comme suit.

Le Conseil d'Etat met en application une orientation donnée par le Grand Conseil qui a adopté la motion 2536 en juin 2019 demandant de donner plus de visibilité aux femmes dans la nomenclature officielle des rues de notre canton.

Il a été question de savoir s'il fallait attendre l'avènement de nouvelles rues, de nouvelles places à la faveur de l'aménagement de notre canton, ou d'aller plus vite en renommant certaines rues ou espaces publics. Modifier le nom des rues était très rare par le passé alors que, de nos jours, une politique volontariste a été instituée afin de mettre en lumière l'histoire d'au moins 100 femmes en l'espace de 3 ans. Par cette politique, le Conseil d'Etat répond à la demande du Grand Conseil en dénommant à la fois de nouveaux espaces et en débaptisant d'autres. Cette démarche est exécutée de manière précise, documentée, scientifique et pragmatique. La commission cantonale de nomenclature s'assure du respect des dispositions légales, de la légitimité des noms proposés par les communes et de la pertinence de renommer une rue en veillant à ne pas perdre une dénomination ayant marqué l'histoire de Genève.

Enfin, cette démarche de dénomination permet de supprimer des dénominations à double ou non cohérentes avec la situation sur place qui amènent à des confusions pour les services d'urgence, les services de livraison ou la localisation précise de biens.

Statistiques

Nombre de rues ou espaces publics dénommés depuis le 1^{er} janvier 2020 : 57, dont 33 (58%) pour des noms de femmes, 6 (11%) pour des noms d'hommes.

Nombre de rues ou espaces publics débaptisés en Ville de Genève au profit de noms de femmes depuis le 1^{er} janvier 2020 : 21, dont 5 portant des noms d'hommes.

Ces quelques chiffres montrent que, sans cette politique volontariste, seuls 12 espaces bénéficieraient de noms de femmes. Pour répondre à l'article 8 sur l'égalité figurant dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Cst; RS 101), le Conseil d'Etat va donc poursuivre la démarche actuelle de féminisation des noms de rue avec la collaboration active des communes, notamment dans les nouveaux quartiers en

développement comme le PAV dont les espaces prévus dans les futurs plans localisés de quartier (PLQ) permettront d'augmenter de manière significative la visibilité des femmes dans la nomenclature cantonale. Il le fera dans une juste pesée des intérêts, tels que rappelés en tête de la présente réponse et avec l'appui éclairé de la commission cantonale de nomenclature.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA